



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE EXPROPRIATION PUBLIQUE**

### **COMMUNE DE GOULIER AMÉNAGEMENT D'UN POINT DE STOCKAGE DE LA NEIGE**

En exécution de l'arrêté préfectoral du 26 juin 2018, il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé à une enquête publique préalable conjointe :

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'un point de stockage de la neige sur la commune de Goulier,
- enquête parcellaire en vue de l'acquisition de l'emprise des parcelles nécessaires à l'opération.

Ces enquêtes auront lieu du 25 août au 8 septembre 2018 inclus.

Le commissaire-enquêteur désigné est M. Xavier LE RASLE, consultant aéronautique, qui se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Goulier aux jours et heures suivants :

- samedi 25 août 2018 de 10h à 12h,
- samedi 8 septembre 2018 de 10h à 12h.

- Mise à disposition du dossier des enquêtes :

Un dossier restera déposé à la mairie de Goulier pendant toute la durée de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Ce dossier est également disponible aux heures de présence du commissaire enquêteur précisées ci-dessus. Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est mis en ligne sur le site des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-prefecture/Declaration-d-utilite-publique>.

- Observations du public :

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Goulier. Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance directement à monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : mairie de Goulier – 09220 GOULIER ou par courrier électronique sur la boîte fonctionnelle de la préfecture à l'adresse suivante : [pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par voie électronique (courriels) sont consultables à la mairie de Goulier, siège de l'enquête. Les courriels sont en outre consultables sur le site internet des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques-prefecture/Declaration-d-utilite-publique>.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Goulier, à la préfecture de l'Ariège, cellule environnement et sur le site internet des services de l'État de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques-prefecture/Declaration-d-utilite-publique>.